

PORTRAIT D'UN MINISTRE PROTESTANT

d'après JEAN-HENRI FONDEVILLE

(1633 – 1705)

Robert DARRIGRAND

Le XVII^e siècle nous a légué un témoignage capital sur les origines de la Réforme et son introduction en Béarn. Il s'agit d'une pièce restée longtemps inédite¹, intitulée *Calvinisme de Bearn*, qui est l'œuvre de Jean-Henri Fondeville.

Jean-Henri est le fils de Jean Fondeville qui, après des études de théologie au collège royal d'Orthez de 1611 à 1618, est admis comme pasteur. Il dessert successivement les Églises de Lucq, Conchez puis Osse-en-Aspe où il termine brutalement son ministère pastoral. Le synode de Charenton, en 1623, confirme la déposition qui avait été décidée quelque temps plus tôt par le colloque d'Oloron « pour cause d'adultère, pour avoir eu du mépris pour le saint ministère et à cause de sa vanité insupportable qui l'a depuis fait apostasier ». Sa conversion au catholicisme est récompensée par le pouvoir royal qui lui accorde à titre de pension l'équivalent de son salaire de pasteur. Dans le *Calvinisme de Bearn* Jean-Henri, son fils, fait allusion aux pensions que la « caisse de conversions » distribuait pour inciter les ministres à changer de camp. Lui-même en avait bénéficié puisque après la mort de son père il avait reçu un secours de la chambre des comptes. L'ancien pasteur décède en 1646, laissant trois jeunes orphelins : Jean-Henri, Marie et un cadet dont nous ignorons le prénom, qui devint prêtre.

Nous ne connaissons pas la date exacte de naissance de Jean-Henri qui est présenté au baptême le 1^{er} janvier 1638, par son parrain Monseigneur Jean-Henri de Salettes, évêque de Lescar. Nous n'avons guère conservé de

traces de sa vie, seulement deux actes notariés qui signalent la possession et la vente de terres en 1683 et 1689. Il meurt le 22 octobre 1705 et est enterré dans la cathédrale de Lescar, preuve qu'il avait accédé à l'élite qui seule pouvait prétendre à une sépulture dans une église, avec une pierre gravée ou un monument funéraire. Son épitaphe souligne sa qualité d'avocat et de poète disert et éloquent : *Patronus et poeta facundus*. Il a laissé en particulier deux pastorales (pièces de théâtre en béarnais) qui ont connu plusieurs réimpressions jusqu'à aujourd'hui. Cette inscription latine élogieuse est due aussi en grande partie au rôle qu'il a joué dans l'entreprise de reconquête spirituelle menée à son époque par l'Église catholique.

La lecture du *Calvinisme* nous permet non seulement de cerner le portrait du ministre, tracé à grands traits par un catholique engagé dans la polémique religieuse des années qui ont suivi la Révocation de l'Édit de Nantes, mais aussi de découvrir l'organisation de la nouvelle religion au travers des charges qu'assument ses conducteurs spirituels.

ORIGINE DU NOM DE MINISTRE

Fondeville nous apprend que l'un des premiers disciples de Calvin, lors de son séjour à Poitiers en 1534, fut un professeur de l'école de droit qui enseignait dans une salle nommée « ministrierie ». Il abandonna son école et partit prêcher avec sa grande robe de professeur de droit. D'où le nom de ministre donné par la suite aux pasteurs des « hérétiques ».

*Dequet regen sortit de sa manistrerie /
manistres a nomat la huganauterie / lous qui,*

¹ Une édition critique est actuellement sous presse (éd. CEPB). Le lecteur pourra s'y reporter pour mieux connaître la vie et l'œuvre de J.H. Fondeville.

com eds, se son mellats de ha predicqs / et de pastoureja l'estail deus hereticqs.

(À partir de ce régent sorti de la *ministrierie*, la « huguenoterie » a appelé ministres ceux qui, comme eux, se sont mêlés de prêcher et de paître le troupeau des hérétiques.)

Le poète assimile donc les ministres aux juristes, aux avocats, aux « gens de la chicane » dont ils possèdent les défauts :

*... son bavarts y grans parleurs / et (...)
scabin bien debita las mensonges.*

(ils sont bavards et grands parleurs et ils savent bien débiter les mensonges.)

En affirmant cette filiation Fondeville sait qu'elle jettera le discrédit sur les ministres protestants. En leur attribuant les défauts des chicaneurs il les déconsidère auprès de ses lecteurs.

En Béarn comme dans d'autres pays les avocats et les gens de la chicane jouissent d'une très mauvaise réputation. Pour preuve les nombreux proverbes qui mettent en garde contre eux. Beaux parleurs, adeptes du mensonge, ils vivent des procès et s'entendent pour vider la bourse des pauvres plaideurs. L'appât du gain des hommes de loi est devenu proverbial. *Que i escopeish com un avocat sus un escut de seis liuras.* (il crache dessus comme un avocat sur un écu de six livres) dit-on de l'individu qui est attiré irrésistiblement par quelque chose et en particulier par l'argent.

Plusieurs dictons avertissent que les procès sont la ruine des maisons :

Los procès que son / las quèras de las maisons.
(les procès sont les vers qui rongent les maisons).

*Paisan, riche que cau estar / tà pleitejar /
Procurors e ussièrs / t'auràn tots los dinèrs.*

(Paysan, il faut être riche pour plaider, procureurs et huissiers prendront tous tes sous).

Dans une autre de ses compositions Fondeville met en scène un de ces docteurs de la loi, *d'aquets qui chens gran pene es gagnaben la bite* (de ceux qui gagnent leur vie sans beaucoup de peine).

L'étymologie proposée ici avait déjà été avancée par Florimond de Raemond. Elle est

des plus fantaisistes et, de plus, laisse croire que le terme n'apparaît qu'avec la Réforme alors que le mot *minister* désignait, déjà en latin du IV^e siècle, les serviteurs de Dieu, que ce soient des anges ou des hommes. Il est présent dans les écrits de Bossuet (1627-1704), Bourdaloue (1632-1704) et Massillon (1663-1742). Mais c'est la Réforme qui va redonner vigueur au mot en rappelant son sens étymologique, en faisant du pasteur le serviteur de la Parole de Dieu. Sa charge première est d'annoncer la Parole, il est ministre de la Parole ou du Saint-Évangile et se distingue du prêtre catholique, dispensateur de rites. En vertu du sacerdoce universel des croyants il reste un laïc ayant reçu une vocation [appel] spéciale.

Fondeville connaît les écrits des grands prédicateurs catholiques, ses contemporains, mais il refuse d'établir la moindre relation entre les ecclésiastiques catholiques et les ministres protestants. Il préfère inventer pour ceux-ci une filiation beaucoup moins flatteuse avec les avocats menteurs. C'est un premier élément qui lui permettra bientôt d'avancer que la nouvelle religion n'est que tromperie et mensonge.

L' HOMME

L'auteur ne nous apprend pas grand chose sur l'origine des ministres. Il signale seulement qu'ils continuent à porter l'habit qui caractérisait leur fonction, par exemple la robe professorale pour les anciens enseignants. Marque d'un grade universitaire elle n'a rien à voir avec la soutane des prêtres qui sera importée d'Italie un peu plus tard.

*Com aquet regen y las gens de chicane /
porten en predican raubes a manche grane /
dab rebats empesats y dab larges chapeux /
hens lours temples atau prechen a lours
troupeux..*

(comme ce régent et les gens de la chicane ils portent en prêchant des robes aux longues manches, avec des rabats empesés et de larges chapeaux, et prêchent ainsi dans leurs temples à leurs troupeaux).

C'est d'ailleurs ainsi qu'apparaît le ministre officiant dans le temple « le Paradis »

à Lyon, un des rares tableaux que nous avons conservé.

Il ne dit rien de leur formation théologique, ce qui laisse supposer qu'elle est très insuffisante à l'exemple de celle de Calvin qui enseigne la doctrine alors qu'il n'a jamais posé le pied dans aucune école de théologie. Il souligne leur incompétence quand il s'agit d'établir les rites de la nouvelle religion. La réunion convoquée à cet effet se solde par un échec et Jeanne d'Albret, dépitée, doit dépêcher d'urgence un émissaire à Genève où Calvin lui envoie J. Raymond-Merlin qui apporte avec lui « la règle de Genève conforme ».

Par contre il est un point sur lequel Fondeville s'arrête longuement, sans doute parce qu'il marquait la différence la plus visible entre le ministre et le prêtre. Il s'agit du mariage des pasteurs que les huguenots justifient, selon l'auteur, en alléguant que le mariage sanctifie et sauve.

Se deben marida si vouten esta sancts
(Ils devaient se marier s'ils voulaient être saints.)

En quin loc an poudut lous huganauts trouba / qu'arres chens marida's nou's poudre pas sauba ?

(dans quel passage les huguenots ont-ils pu trouver que personne ne pouvait se sauver s'il ne se mariait pas ?)

Un des bergers affirme que c'est le fruit de l'incontinence et il en conclut qu'une religion dont les disciples ne peuvent maîtriser leurs instincts ne peut être que l'œuvre de Satan.

Sathan abe doncq fourgat en sa boutige / lous permes huganauts et lour religiou / qui per l'incontinenci aben devotiou

(Satan avait donc forgé dans sa forge les premiers huguenots et leur religion qui pour l'incontinence avaient dévotion.)

Le choix du mariage va se retourner contre les ministres. Leur épouse interprétant

de façon très personnelle un passage de l'Ancien Testament va se faire un devoir de tromper son mari. Pour cela elle s'appuie sur le texte de l'Exode qui décrit Moïse descendant de la montagne où il vient de rencontrer Dieu « sans se rendre compte qu'il portait des cornes ».

Moïse cependen abancabe lou pas / et que housse cornut que nou's coneche pas.

(Moïse cependant avançait sans se rendre compte qu'il portait des cornes)

La ministrande donc concludibe dequiu / qu'un ministre, portan la paraule de Diu / cale que, com Moïse, au cap cornes abousse / et que d'esta cornart ed que nou's conegousse.

(La femme du ministre en concluait qu'un ministre qui portait la parole de Dieu devait, comme Moïse, avoir des cornes sur la tête sans se rendre compte qu'il était cocufié)

Ce raisonnement tendancieux s'appuie sur une mauvaise lecture de Exode 34. 29. Le texte hébreu emploie un verbe qui signifie rayonner et qui est de la même racine que le mot corne. La traduction latine (la Vulgate) a introduit ce mot, donnant ainsi aux peintres et aux sculpteurs l'idée de représenter Moïse avec des cornes.

Cumque descenderet Moses de monte Sinai tenebat duas tabulas testimonii et ignorabat quod cornuta esset facies sua ex consortio sermonis Dei. (Exodus 34.29).

Les versions modernes ont rejeté cette traduction erronée. La Bible TOB (traduction œcuménique de la Bible) écrit :

Quand Moïse descendit du mont Sinai, ayant à la main les deux tables de la charte, (...) il ne savait pas, lui Moïse, que la peau de son visage était devenue rayonnante en parlant avec le Seigneur.

Fondeville attribue la même mésaventure à Calvin :



Prengou bere fadrine / veude d'anabatiste et de professiou / de ha l'homi cornart, per gran devotiou.

(Il prit une femme de fort mauvaise vie, veuve d'anabaptiste et dont la profession était de cocufier son mari, par grande dévotion.)

Comme tous leurs fidèles les ministres ont bien d'autres défauts, mais l'auteur ne donne pas de détails, il se contente de lancer :

Lou manistre et touts lous huganauts / biben incontinsens et qu'an d'outes défauts.

(Les ministres et tous les huguenots vivent dans l'incontinence et ont d'autres défauts.)

VIE PASTORALE

Le ministre apparaît surtout dans ses fonctions pastorales dont la première est la prédication de la nouvelle doctrine, qualifiée à plusieurs reprises d'erreur, de mensonge et de poison

Lous pousous de la fausse credence.

Lou ministre he donc lasbets souna lou preche / on debe son troupet de mensonges repeche.

(Le ministre alors fit sonner pour annoncer le prêche où il devait repaître son troupeau de mensonges.)

Ses sermons s'appuient sur des interprétations erronées de l'Écriture Sainte qui s'opposent à la lecture qu'en fait l'Église catholique et que la tradition a consacrée. Ils servent surtout à exciter le peuple contre les catholiques comme le fit Merlin dans la cathédrale de Lescar lors d'une journée mémorable :

Lous murtres et lou sang predicabe Merlin (Merlin prêchait le meurtre et le sang).

Madame, vous debet, com lo poble iudiu, / per murtres consacra voste Bearn a Diu / et per grans bagnes de sang purga voste patrie / deu culte maladit de toute idolatrie.

(Ma dame vous devez, comme fit le peuple juif, consacrer par des meurtres votre Béarn à Dieu, et par de grands bains de sang purger votre patrie du culte maudit de toute idolâtrie.)

À cette occasion les principaux pasteurs persuadent la reine Jeanne que les prêtres ne sont que des magiciens qui veulent sa perte et que l'orage qui s'est abattu sur la ville indique bien que Dieu approuve leur religion. Ces

insinuations permettent à Fondeville de conclure que

Aquets son affronturs y descuberts fausaris (Ce sont des trompeurs et des faussaires manifestes.)

Le ministre ne jouit d'aucune autorité car, laissant à chacun la liberté d'interpréter l'Écriture, il s'expose à être ridiculisé dans sa propre famille par son épouse et couvert de honte par le premier venu.

Lous manistres deben mourir touts de bergoigne / que lou mendre pendart y la mendre carroigne / sus l'Esriture sancte e'us desse un desmentit / l'explican a lour sens, com aben consentit.

(Les ministres devaient tous mourir de honte en voyant que le premier coquin, la femme la plus vile, sur l'Écriture sainte leur donnait un démenti en l'appliquant à leur manière comme ils l'avaient accepté.)

Il ne respecte aucun des préceptes traditionnels, comme, par exemple, l'obligation de faire maigre. Arnaud de Salette est présenté comme celui qui *predica hase de minja toustem car* (qui faisait prêcher de manger toujours de la viande).

Il est le dispensateur des deux sacrements reconnus pas les réformés : le baptême et la Cène. Les bergers sont choqués par ce nombre réduit de sacrements car pour eux ceux-ci constituent le seul moyen de s'approcher de Dieu : Fondeville signale que le premier se pratique avec l'eau seulement et *ches seigna lous enfans* (sans faire le signe de croix sur les enfants).

Il insiste surtout sur l'origine juive des prénoms empruntés essentiellement à l'Ancien Testament. Ceci permet à l'un des bergers d'affirmer sans que personne le contredise que la nouvelle croyance a pris sa naissance dans le judaïsme. *Deu judaïsme donc lour credence germie .*

La Cène, prise avec du pain ordinaire « fait de mie et de croûte » et du vin, sur une simple table recouverte d'une nappe reste l'un des points principaux de désaccord avec les catholiques. Elle n'est précédée d'aucune confession puisque ce sacrement n'est pas reconnu par les protestants. Par contre le ministre écarte de la table de communion, « sous peine d'excommunication » tous les

« idolâtres, hérétiques etc... ». Et l'auteur énumère quatorze fautes qui justifient cette exclusion.

La cène qui se déroula à Lescar lors de l'occupation de la cathédrale par les protestants est décrite en détail et qualifiée de *misse deu diable*. La prédication qui l'introduit porte sur ce sacrement. La reine communie la première, suivie par tout le peuple en bon ordre, vingtaine par vingtaine.

ORGANISATION DE L'ÉGLISE.

Le rôle du ministre ne se borne pas à administrer les sacrements et à prêcher.

Bien que le mariage ne soit pas reconnu comme sacrement, il se célèbre au temple après que les deux parties ont passé un contrat civil que Fondeville assimile à un bail à cheptel ou à un contrat de métayage. Trois dimanches de suite le pasteur publie les bans, à l'heure du prêche pour s'assurer qu'il n'y a pas d'opposants. Puis les promis se présentent devant le ministre qui les exhorte et reçoit leur consentement. Leur engagement est scellé devant les membres du consistoire qui servent de témoins.

L'année ecclésiastique est rythmée non par des fêtes de saints puisque les huguenots n'en reconnaissent aucun mais par les quatre cènes annuelles. Elles prennent place le dimanche de Pâques et celui de Pentecôte, la troisième en septembre et la dernière le dimanche suivant Noël.

Le culte dominical, moment privilégié dans la vie de la communauté, est aussi le moment où le pasteur s'affirme comme le conducteur du troupeau. Dans les premiers temps il se déroule dans l'église que les protestants partagent avec les catholiques.

La reyne, per edict, ren las gleises communes / enter lous cathoulicqs et pobles huganauts / per ha-y lours fonctionous lous uns apres lous auts.

(La reine, par édit, donne les églises à la fois aux catholiques et aux huguenots pour qu'ils y célèbrent leur culte les uns après les autres.)

Mais cette pratique du *simultaneum* ne dure pas et les églises catholiques sont transformées en temple, comme Saint-Martin

de Pau et la cathédrale de Lescar. Dépouillée de tous ses ornements, celle-ci ressemble à une halle et « l'église de Dieu devient le temple de Satan ». Dans d'autres cas l'auteur assimile le temple à une synagogue. Le service religieux est célébré le dimanche, le matin et l'après-midi, et le ministre fait « son mauvais sermon, en français, en béarnais, sans un seul mot de latin. »

Tout dimmenche hasen deus cops lours predicolles / en frances, en biarnes, chens nat mout de latii.

L'assemblée, sans distinction de sexe, de classe sociale ou d'âge, participe par le chant des Psaumes de David

virats a la francese / per Marot y per Bese, y mey a la biarnese / per un nomat Salettes, ministre de Bearn /

(traduits en français par Marot et par Bèze et aussi en béarnais par un nommé Salettes, ministre de Béarn.)

Témoignage important qui atteste que les *Psalmes de David, metuts en rima bernesa* étaient bien utilisés pour le culte et que la Réforme touchait toutes les classes de la société dans leur langue maternelle.

LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS.

Le *Calvinisme de Bearn* est l'ultime tentative destinée à éliminer le protestantisme et en particulier les ministres, *seductous deu poble*, qui maintiennent leur troupeau sous influence.

Les mesures prises jusqu'ici par le pouvoir royal n'ont pas porté tous les fruits escomptés. Il y eut d'abord la séduction et l'appât de l'argent :

Aux manistres tabee, dab grosses pensious / que promette de daa bounes provisious)

(Aux ministres aussi, en leur allouant de grosses pensions, il [le roi] promettait de donner de belles provisions.)

Puis le bannissement :

De son royaume ed lous casse y despeise

(il les chasse de son royaume et il les expatrie.)

La controverse n'a pas été non plus pleinement efficace :

An causat enter nous de granes controverses / et tan de mille cops a calut disputa, [...] / mais iames n'an poudut ha'us entene rasou.

(Ils ont provoqué entre nous de grandes controverses et tant de milliers de fois il a fallu disputer [...] mais jamais l'on n'a pu leur faire entendre raison.)

Elle a pourtant produit de brillants exposés, surtout dans la première moitié du XVIIe siècle, tant du côté catholique (J.-H. de Salettes, l'évêque de Lescar, des capucins, des barnabites, des jésuites) que dans le camp protestant (pasteurs Paul Charles, André et Pierre Magendie, Pierre Abbadie, Samuel Menvielle, etc).

Trois ans après la révocation de l'Édit de Nantes, «3 à 400 nouveaux convertis s'assemblent *au Bois* pour écouter la méditation de la Bible, prier Dieu et chanter des psaumes. (Forissier)

Il faut agir. Fondeville prend la plume pour parachever l'action de reconquête des âmes. Il met en scène des bergers et utilise le béarnais car il veut toucher le peuple. Il sait que le protestantisme béarnais a profondément évolué depuis le début du XVIIe siècle. D'urbain il est devenu rural et donc béarnophone. Fondeville veut l'atteindre en parlant la langue du peuple.

Sa démonstration s'appuie sur de nombreuses citations bibliques, dont on pourrait parfois discuter l'interprétation. Cette stratégie est très habile car on connaît le respect que les protestants portent aux Écritures. L'auteur, suivant l'exemple des meilleurs controversistes catholiques, utilise l'arme préférée de ses adversaires.

Le *Calvinisme de Bearn*, surtout dans les trois premières églogues, est un véritable catéchisme antiprotestant dans lequel les élèves-bergers posent des questions et lancent des affirmations auxquelles Roger, le savant du village [Fondeville], répond longuement.

Tous les moyens sont bons pour discréditer les ministres. Ils sont ridiculisés par leur épouse qui les trompe. Leur autorité est battue en brèche par leurs paroissiens qui interprètent l'Écriture à leur gré. Héritiers des

avocats, ce sont de fieffés menteurs. Partageant les coutumes des rabbins (vêtement, pratique du mariage), prêchant dans des temples qui ressemblent à des synagogues, donnant à leurs enfants des prénoms empruntés à l'Ancien Testament, ils portent l'infamie qui frappait à l'époque la communauté juive. Enfin ce sont des suppôts de Satan :

Lour religiou donc de Satan ere hilhe.
(leur religion était donc fille de Satan.)

Toutes ces accusations ne sortent pas seulement de la bouche de Roger qui est censé représenter Fondeville. Très habilement l'auteur en place aussi dans la bouche des bergers, en se gardant bien de les faire rectifier. Cela permet de charger un peu plus le portrait du ministre.

Nous sommes face à un texte de polémique dure, dont la violence surprend le lecteur de notre époque.

Que mau lop ahamiat lous ministres se mingi
(Qu'un méchant loup affamé dévore les ministres.)

Un pamphlet qui vise à détruire l'adversaire plus qu'à le convaincre. Écrit après la révocation de l'Édit de Nantes – qu'il défend et justifie avec vigueur – il est le témoin de son époque. Les protestants ne sont plus des schismatiques que l'on s'efforçait jusque là de ramener au bercail, mais des hérétiques qu'il faut éliminer définitivement.

Fondeville s'y emploie avec le zèle qui caractérise tous les néophytes. Il est d'autant plus violent qu'il règle des comptes personnels. En discréditant la religion fautive et mensongère il lave l'affront qu'a subi son père soixante-dix ans auparavant.

Il rejette sur les huguenots la responsabilité des malheurs qui ont frappé le Béarn ravagé par « la guerre, les assassinats, les viols et les incendies, qui sont les fruits maudits des hérésies ».

Nous ne savons pas si son texte fut largement diffusé ni l'impact qu'il eut sur les populations béarnaises.